

LES MOYENS

D'ENTREPRENDRE

10.

TEPos

ENTREPRISES ANGOUMOIS

À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Vous êtes une PME, PMI ou TPE et vous souhaitez maîtriser la consommation d'énergie de votre entreprise ?

Le programme « TEPos Entreprises » (Territoire à Energie Positive) piloté par Grand Angoulême en partenariat avec la CCI Charente et SOLTENA (Solutions pour la Transition Écologique en Nouvelle Aquitaine) permet d'accompagner les entreprises vers une réduction d'au moins 10% de leur consommation énergétique sur deux ans.

FONCTIONNEMENT

Cet accompagnement de deux ans se répartit de la façon suivante :

- > Un pré-diagnostic énergie qui se fait de façon individuelle prenant en compte l'optimisation des contrats et des factures énergétiques.
- > La mise en œuvre d'un tableau de suivi des actions et d'un tableau de bord des consommations énergétiques détaillées prenant en compte les facteurs d'influence spécifiques à chaque entreprise.

En complément, le dispositif prévoit :

- > La formation PROREFEI gratuite destinée au « référent énergie » de l'entreprise.
- > Divers ateliers thématiques gratuits : gestion de l'énergie, chauffage, chaudière, air comprimé, froid, éclairage, équipements électriques et communication interne. Les formations et ateliers sont assurés par les cabinets de conseil en performance énergétique Opitnergie et Rozo.

Chaque entreprise est accompagnée par le référent TEPos de GrandAngoulême lors de rendez-vous réguliers de suivi d'actions.



CONTACT

Maison de l'entreprendre
05 16 53 02 30
entreprendre@grandangouleme.fr